

Nouvelle commande de clé Avocat

Liste des pièces à imprimer, parapher, signer et envoyer

1. Le contrat



CONTRAT DE REABONNEMENT AU CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE C@terrope – Authentification et signature – RGS Niveau "Administration et entreprise" – CONDITIONS PARTICULIÈRES V201402-01

Dossier n° 214197 28/04/2018

Cadre réservé à l'AE
Nom et prénom de l'AE :

1. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE CERTIFICAT
 Nom : Porteur N
 Prénoms : Porteur N
 Email du porteur : s.suarez@oodrive.com
(Cliquez directement sur le lien pour télécharger l'adresse aux renseignements nécessaires.)
 Téléphone mobile : 0909090900

agissant pour le compte de :
2. IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ
 Raison Sociale : OODRIVE
 N°SIRENE ou N°SIRET : 0052 432735082
 Adresse : 26 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE
 Code postal : 75010
 Ville : Paris
(Attention : cette adresse sera celle où sera envoyée le code PIN)
 Téléphone : 0101010101

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

selon la situation du demandeur, tout ou partie des pièces devront être jointes au dossier :
 (cf. annexe pièces à joindre au dossier)

- Contrat signé par le PORTEUR en 2 exemplaires
- Justificatif d'identité du PORTEUR
- Autorisation de demande de certificat par le représentant légal ou le mandataire de certification
- Justificatif d'identité du représentant légal (copie - carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Lettre de procuration au mandataire de certification (le cas échéant)
- Justificatif d'identité du mandataire de certification
- Extrait RBIS original de moins de 3 mois ou justificatif de la nomination du maire ou président de la collectivité ou de l'association (Procès verbal ou délibération de l'assemblée générale portant la signature de ses représentants) + Avis DITENE

** Copie de justificatif d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)*

NB : Les copies des justificatifs d'identité doivent impérativement être datées et signées par le titulaire et porter la mention « Copie certifiée conforme à l'original ».

Cette demande de Certificat électronique accompagnée des pièces justificatives, doit impérativement être transmise à l'Autorité d'Enregistrement dans un délai de 3 jours à compter de la date indiquée ci-dessous.
 Le PORTEUR déclare avoir lu et approuvé les conditions générales du contrat de réabonnement au service de certification C@terrope (Autorité de Certification : CERTUROPE ADVANCED CA V4) décrites ci-après.

Fait à Paris le : 28/04/2018

Signature du PORTEUR Signature et cachet de l'Autorité
d'Enregistrement En tant que mandataire de
Certeurope

Signez ici

Cachet commercial de l'entreprise

1/1
V201402-01





CertEurope - une société du groupe Oodrive - 26, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris SAS au capital de 500.000 € - RCS PARIS B 434 203 193 - APE 6202 2

Le contrat devra être :

- **Original et signé** avec une signature manuscrite semblable à celle présente sur la pièce d'identité valide fournie au dossier.
- **Automatiquement daté de moins de 3 mois** (date préremplie) au moment de la validation.

Nous vous conseillons donc de le télécharger sur le site, rubrique "suivi de commande" puis de nous le retourner signé rapidement.

2. Les conditions générales d'utilisations

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
Certificat Electronique

1. OBJET

Le présent Contrat définit les conditions et modalités d'utilisation du Certificat Electronique par le Service C@terrope et du Service C@terrope en tant que tel.

2. DÉFINITIONS

2.1. ABONNÉ : Toute personne physique ou morale qui a obtenu et utilise le Certificat Electronique pour signer et authentifier des données électroniques.

2.2. PORTEUR : Toute personne physique ou morale qui a obtenu et utilise le Certificat Electronique pour signer et authentifier des données électroniques.

2.3. CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE : Un objet numérique qui permet de signer et authentifier des données électroniques.

2.4. SERVICE C@TERROPE : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

2.5. SERVICE C@TERROPE EN TANT QUE TEL : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

2.6. SERVICE C@TERROPE EN TANT QUE TEL : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

2.7. SERVICE C@TERROPE EN TANT QUE TEL : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

2.8. SERVICE C@TERROPE EN TANT QUE TEL : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

2.9. SERVICE C@TERROPE EN TANT QUE TEL : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

2.10. SERVICE C@TERROPE EN TANT QUE TEL : Le service de certification par lequel le titulaire du Certificat Electronique peut signer et authentifier des données électroniques.

3. RESPONSABILITÉS

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de l'usage que fait de ce Certificat Electronique. Il est responsable de la validité de l'information qu'il transmet par ce Certificat Electronique. Il est responsable de la sécurité des données qu'il transmet par ce Certificat Electronique.

4. DURÉE

Le présent Contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois à compter de la date de signature du présent Contrat.

5. MODIFICATION

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

6. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

7. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

8. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

9. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

10. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

11. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

12. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

13. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

14. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

15. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

16. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

17. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

18. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

19. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

20. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

21. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

22. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

23. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

24. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

25. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

26. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

27. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

28. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

29. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

30. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

31. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

32. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

33. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

34. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

35. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

36. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

37. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

38. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

39. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

40. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

41. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

42. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

43. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

44. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

45. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

46. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

47. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

48. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

49. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

50. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

51. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

52. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

53. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

54. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

55. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

56. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

57. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

58. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

59. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

60. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

61. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

62. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

63. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

64. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

65. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

66. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

67. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

68. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

69. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

70. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

71. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

72. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

73. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

74. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

75. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

76. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

77. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

78. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

79. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

80. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

81. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

82. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

83. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

84. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

85. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

86. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

87. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

88. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

89. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

90. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

91. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

92. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

93. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

94. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

95. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

96. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

97. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

98. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

99. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

100. CLAUDE ÉLECTRONIQUE

Le titulaire du Certificat Electronique est responsable de la mise à jour de son adresse de destination des courriers électroniques.

Les CGU devront être :

- **Originales, paraphées et signées** avec une signature manuscrite semblable à celle présente sur la pièce d'identité valide fournie au dossier.
- **Automatiquement datées de moins de 3 mois** (date préremplie) au moment de la validation.

Nous vous conseillons donc de les télécharger sur le site de commande, rubrique "suivi de commande" puis de nous les retourner paraphées et signées rapidement.

Paraphez ici

Signez ici

3. La photocopie de la pièce d'identité du Porteur (du Représentant légal et du Mandataire de Certification le cas échéant)



La photocopie de la **pièce d'identité** recto-verso (de l'avocat porteur, du représentant légal ou du représentant légal) devra :

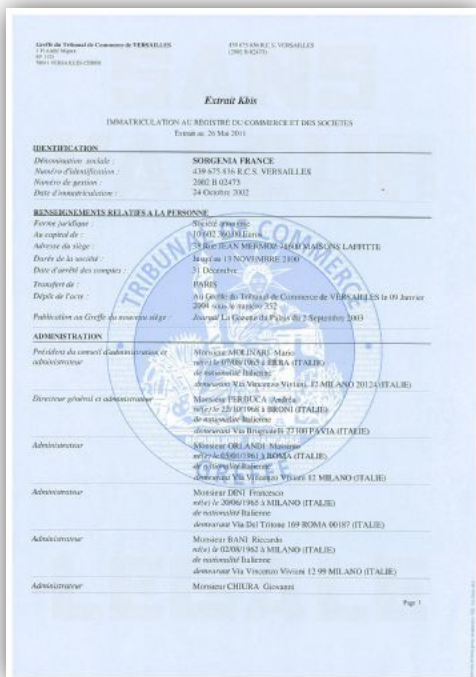
- Être **en cours de validité**.
- Nette et lisible en totalité.

Les seuls documents acceptés sont la carte nationale d'identité, le passeport signé, la carte de résident ou le titre de séjour.

Aucun autre document ne sera accepté (permis de chasse, bateau, de conduire systématiquement refusés).

Toute carte nationale d'identité française délivrée entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 reste valable 5 ans après sa date d'expiration (décret 2013-1188 du 18 décembre 2013) pour les personnes majeures au moment de la délivrance.

4. Cabinet inscrit au RCS : Un extrait d'immatriculation principal KBIS



Le KBIS devra :

- Être **original et daté de moins de 3 mois** (pas de copie certifiée conforme ou de photocopie).
- Mentionner la **raison sociale, le nom, le prénom ainsi que le numéro d'immatriculation (SIREN, RID ou T.A.H.I.T.I.)** du cabinet de l'avocat porteur ou du représentant légal.

5. Cabinet non inscrit au RCS : Un avis de situation au répertoire SIREN, RIDET ou T.A.H.I.T.I.

Service Statistique
Répertoire SIRENE

Insee
Service Info Sirene
09 72 22 0000
près d'un appel local

Pour toute demande de rectification, contactez :
Insee Ile de France
SIRENE, Service Statistique
1 rue de Stephenson
75108 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE
Avis en date du 24 mars 2015

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 01/06/1992
Identifiant SIREN	391 576 964
Identifiant SIRET du siège	391 576 964 00046
Désignation	CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
Catégorie Juridique	8450 - Ordre professionnel ou assimilé
Activité Principale Exercée (APE)	9412Z - Activités des organisations professionnelles

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 09/01/2006
Identifiant SIRET	391 576 964 00046
Adresse	CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX AVOCAT CONSEIL 23 RUE DE LONDRES 75009 PARIS 9
Activité Principale Exercée (APE)	9412Z - Activités des organisations professionnelles

Préparer et transmettre des informations relatives à l'utilisation de l'identité, des renseignements figurant dans ce document, en particulier si vous êtes un responsable de données, pour les entreprises publiques (SIREN 7500 1000 ou 22 000 000) ou pour les associations de personnes physiques (SIREN 7500 1000 ou 22 000 000) est interdit. Aucune valeur juridique n'est attachée à leur utilisation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L'avis de situation du cabinet devra :

- Être daté de **l'année en cours**.
- Mentionner **la raison sociale, le nom, le prénom ainsi que le numéro d'immatriculation (SIREN, RID ou T.A.H.I.T.I.)** du cabinet de l'avocat porteur ou du représentant légal.

6. Pour les Associations, AARPI ou SCM : Un justificatif de l'Activité du cabinet

Le justificatif d'activité du cabinet devra mentionner **la raison sociale, le nom, le prénom** ainsi que **le numéro d'immatriculation cabinet (SIREN, RID ou T.A.H.I.T.I.)** du représentant légal, s'il est présent.

Exemples de documents acceptés : attestation de l'ordre de l'année en cours, memento fiscal, PV, statuts du cabinet, convention, contrat d'association, publication au journal officiel, déclaration à la préfecture, notification de cotisation URSSAF, extrait du registre des délibérations du conseil de l'ordre, accusé réception du service des impôts.

7. Pour les avocats salariés ou non présents sur le KBIS : L'autorisation de demande de certificat du représentant légal accompagné de sa pièce d'identité

LES AVOCATS

certeurope

LE

Autorisation de demande de représentant légal de certificat électronique C@rteurope®

Madame, Monsieur,

En tant que **mandataire de certification®** ou **représentant légal** du cabinet, je vous autorise à demander un certificat électronique auprès de l'Autorité d'Enregistrement agissant pour le compte de l'Autorité de Certification C@rteurope.

Je reconnais avoir lu et approuvé l'ensemble des conditions inhérentes à l'utilisation des certificats électroniques C@rteurope conformément aux conditions particulières et aux conditions générales du « contrat d'abonnement au service de signature électronique C@rteurope » jointes à cette lettre.

Je communiquerai à l'Autorité d'Enregistrement les informations pouvant modifier l'identification voire l'existence du cabinet; je l'informerai également sans délai de la rupture du contrat de travail du porteur du certificat.

BON POUR ACCEPTATION Maître Signature du futur abonné (**)	BON POUR ACCEPTATION Maître Nom : Prénom : Coursier : Signature du représentant légal (**)
---	--

Signez ici **Signez ici**

(*) Joindre une copie de pièce d'identité en cours de validité : uniquement la carte nationale d'identité, le passeport ou le titre de séjour.
(**) Copie : approbation du représentant légal désignant le mandataire de certification
(***) Signature semblable à la pièce d'identité

V201805-03

L'autorisation de demande de certificat devra automatiquement :

- Etre **daté de moins de 3 mois** (date préremplie) au moment de la validation.
- **Originale et signée** par le représentant légal ainsi que par l'avocat porteur avec les signatures manuscrites et semblables à celles présentes sur les pièces d'identité fournies au dossier.

La photocopie recto-verso de la **pièce d'identité du représentant légal** doit :

- Être **en cours de validité**.
- Nette et lisible en totalité.

Les seuls documents acceptés sont la carte nationale d'identité, le passeport signé, la carte de résident ou le titre de séjour.

8. Pour les avocats salariés ou non présent sur le K-BIS : La procuration de désignation du mandataire de certification accompagné de sa pièce d'identité

La procuration de désignation d'un mandataire de certification devra automatiquement :

- Être **daté de moins de 3 mois** (date préremplie) au moment de la validation.
- **Originale et signée** par le représentant légal ainsi que par l'avocat porteur avec les signatures manuscrites et semblables à celles présentes sur les pièces d'identité fournies au dossier.

La photocopie recto-verso de la **pièce d'identité du mandataire de certification** doit :

- Être **en cours de validité**.
- Nette et lisible en totalité.

Les seuls documents acceptés sont la carte nationale d'identité, le passeport signé, la carte de résident ou le titre de séjour.

9. Pour les « Jeunes avocats » : Une attestation de l'ordre et la photocopie du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat)



La photocopie du CAPA doit :

- Être **nette et lisible en totalité**.
- Mentionner **le nom, le prénom** de l'avocat porteur ainsi que la date d'obtention.

L'Attestation de l'Ordre doit :

- Être **daté de l'année en cours**.
- Mentionner **le nom, le prénom** de l'avocat porteur.
- Indiquer **la date la prestation de serment** de l'avocat porteur. Et la date de **la première inscription à un barreau français** de l'avocat porteur.